

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique « *EPSO 23rd General Meeting, in Bordeaux* » qui aura lieu le(s) 13, 14 et 15 juin 2022 et les coûts d'organisation associés ;

Considérant que les recettes des droits d'inscription seront perçues par l'université de Bordeaux.

Décide

Article 1. Objet

Le(s) tarif(s) ci-dessous est(sont) fixé(s) selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : **EPSO 23rd General Meeting / 23^{ème} assemblée générale de l'EPSO**

Description de l'événement :

L'EPSO est une organisation académique qui représente plus de 200 instituts de recherche, départements et universités issus de 31 pays d'Europe et d'ailleurs. Sa mission est d'améliorer l'impact et la visibilité des « Plant sciences » en Europe.

Chaque année, un de ses adhérents accueille son assemblée générale à l'occasion de laquelle est organisé un cycle de conférences scientifiques en lien avec la recherche dans les « Plants sciences ».

Le Grand Programme de Recherche de l'Université de Bordeaux « Bordeaux Plant Sciences », adhérent à l'EPSO, s'est proposé pour accueillir et organiser cette 23^{ème} assemblée générale de l'EPSO.

Date(s) de l'événement : du 13 au 15 juin 2022

Structure organisatrice à l'Université de Bordeaux : GPR Bordeaux Plant Sciences

	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif HT	Tarif TTC (TVA à 10%)	Description des Prestations incluses
Tarif 1	13/06/22	15/06/22	Bordeaux	Participants à l'assemblée générale	90,909 €	100 €	13/06 : Discours d'accueil et tour de table + réception au Café du Port 14/06 : Assemblée générale + dîner au Château Luchey-Halde 15/06 : Séminaire scientifique + déjeuner. (les frais d'inscription comprennent la restauration, les frais de déplacement en transport public dans Bordeaux ainsi que la réservation des salles de réunion).
Tarif 2	13/06/22	14/06/22	Bordeaux	Accompagnants	90,909 €	100 €	13/06 : Discours d'accueil et tour de table + réception au Café du Port 14/06 : Dîner au Château Luchey-Halde
Tarif 3	14/06/22	14/06/22	Bordeaux	Accompagnants	45,4545 €	50 €	14/06 : Dîner au Château Luchey-Halde

Article 2. Publicité

Le présent arrêté sera transmis au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Il sera publié conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 11 avril 2022

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

